



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Communauté de communes Cœur de Charente
Pôle Aménagement & Environnement
5 avenue Paul Mairat
16230 MANSLE-LES-FONTAINES

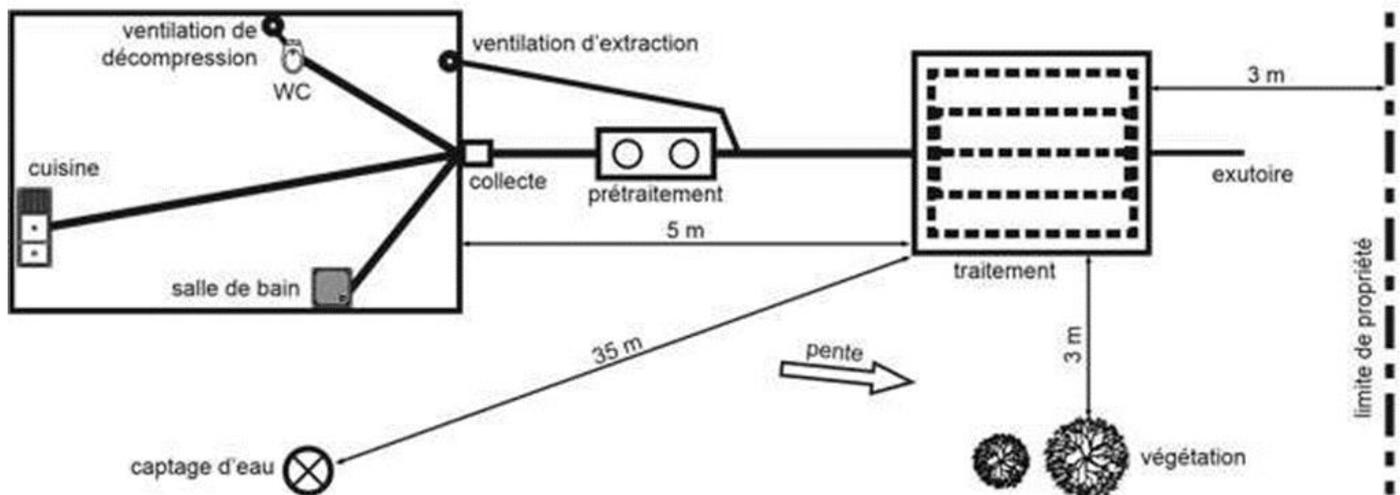
Tél : 05 45 20 71 33
assainissement@coeurdecharente.fr

Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif à transmettre au SPANC

Les pièces à fournir en 1 exemplaire

1. La demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif complétée et signée.
2. Un plan de situation (1/25 000 à 1/10 000).
3. Un plan de masse (1/500 à 1/200) précisant :
 - la position de l'habitation (future ou existante), des limites de propriété et des habitations voisines,
 - l'emplacement des installations d'assainissement non collectif (traitement primaire, secondaire, ventilations, exutoire...),
 - la position des captages d'eau (puits...), des sources et des ruisseaux dans un rayon de 50 m,
 - le sens de la pente du terrain.
4. Indiquer la position des pièces de l'habitation et des points d'eau.

Exemple de plan type à fournir :



Le choix et le dimensionnement du dispositif d'assainissement non collectif

voir le [guide de l'assainissement non collectif](#) – téléchargeable sur www.coeurdecharente.fr

ATTENTION : une installation d'assainissement non collectif se compose d'un dispositif de prétraitement et d'un dispositif de traitement.

Par ailleurs, il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain.

De plus, les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées dans la filière d'assainissement.

Le type de projet

Numéro de dossier Numéro de CU

Date de la demande Numéro de PC

Nature du projet : Permis de construire Déclaration de travaux Réhabilitation assainissement

Le demandeur

Nom et prénom du propriétaire

Date de naissance :/...../.....

Adresse actuelle

CommuneCode postal

Tél.Adresse mail

Le lieu d'implantation

Rue ou lieu-dit

CommuneCode postal

N° parcelle(s) cadastrale (s)Section

Superficie totale de la (ou des) parcelle(s)

Les caractéristiques des locaux

Maison d'habitation individuelle

Habitation principale Habitation secondaire Location

Nombre de pièces principales Nombre d'habitants

Ou autres types de locaux (préciser)

Capacité d'accueil

Alimentation en eau potable Réseau d'eau public Puits privé

Les caractéristiques du terrain

Pente du terrain Faible (< 5%) Moyenne (entre 5 et 10%) Forte (> 10%)

Nature du sol entre 1,0 m et 1,5 m de profondeur (pour déterminer celle-ci, creuser à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'études) :

Terre végétale Sable Roche calcaire Roche granitique Argile

Observations :

Existe-t-il une nappe d'eau à moins de 1m du fond du système d'assainissement prévu ? Oui Non

Existe-t-il un captage d'eau (puits) dans un rayon de 35 m du dispositif de traitement prévu? Oui Non

Si oui : - est-il déclaré en mairie ? Oui Non

- est-il utilisé pour la consommation humaine ? Oui Non

L'installateur/entrepreneur prévu à ce stade

Nom Tél :

Commune..... Adresse mail :

Autorise le SPANC à transmettre une copie de ladite demande et de l'attestation de conformité du projet à l'installateur

Le choix de la filière d'assainissement non collectif

Le SPANC n'est pas responsable du choix de la filière.

La responsabilité du choix de la filière incombe au propriétaire, sauf si une étude particulière a été réalisée.

Dans ce cas, joindre le rapport d'étude.

1) Dispositif de prétraitement ⁽¹⁾

- Fosse toutes eaux Volume :m³
 Bac dégraisseur (facultatif) Volume :l
 Autre (joindre un descriptif du dispositif) :

2) Dispositif de traitement ⁽¹⁾

→ Soit le sol est perméable (infiltration dans le sol)

- Tranchées d'épandage Longueur : m Nombre de tranchées :
 Lit d'épandage Surface : m²
 Filtre à sable vertical non drainé Surface : m²

→ Soit le sol est imperméable

- Filtre à sable vertical drainé Surface : m²
 Filtre à sable horizontal Surface : m²

→ Soit le sol est inondable et/ou avec remontées de nappe

- Tertre d'infiltration

Surface à la base : m² et surface au sommet : m² Semi-enterré : Oui Non

→ Soit la possibilité de mettre d'autres filières

Dans ce cas joindre impérativement le descriptif du dispositif

Type de dispositif : Filtre compact Filtre planté Microstation

Nom du dispositif : Société :

Numéro d'agrément : Nombre d'EH.....

Volumem³ Surface : m²

Autres informations utiles :

3) Exutoire

Type d'exutoire (cours d'eau, fossé, réseau d'eaux pluviales ...) :

Autorisation du propriétaire ⁽²⁾ : Oui Non

4) Relevage éventuel

Nécessité d'une pompe de relevage : Oui Non

Emplacement de la pompe : avant prétraitement sortie prétraitement après traitement

⁽¹⁾ Indiquer le dispositif retenu ainsi que son dimensionnement.

⁽²⁾ Dans le cas d'un rejet hors de la propriété objet de la présente demande, une autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire devra être transmise au SPANC

L'entretien

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'utilisateur sera tenu d'assurer un bon entretien des différents équipements.

Aussi, il est rappelé que les regards ou les tampons de visite doivent rester accessibles et visibles.

La fosse toutes eaux doit être vidangée lorsque le volume de boues représente la moitié de son volume utile. Le préfiltre est à nettoyer 3 à 4 fois par an.

L'entreprise qui réalisera la vidange devra impérativement remettre au locataire ou au propriétaire une **attestation** comportant les indications suivantes :

- son nom ou sa raison sociale, et son adresse,
- l'adresse de l'habitation,
- le nom de l'occupant ou du propriétaire,
- la date de la vidange,
- les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées,
- le lieu où les matières de vidange seront transportées en vue de leur élimination.

Les engagements du demandeur

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier,
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été approuvé,
- **prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif avant le début des travaux ET avant le remblayage des dispositifs,**
- payer la redevance selon tarifs fixés par délibération,
- avoir pris connaissance du règlement du service.

A, le.....,

Signature du propriétaire